



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service des affaires médicales et sociales

Bureau des prestations d'actions sociales

Affaire suivie par : Colette LIWENGE

Tél. : 01 44 62 41 91

Mél : colette.liwenge@ac-paris.fr

affaires.socials@ac-paris.fr

12 boulevard d'Indochine

CS 40049

75933 PARIS Cedex 19

ALLOCATION AU LOGEMENT LOCATIF

(Action sociale d'initiative académique : ASIA)

Cette prestation n'est versée que dans la limite des crédits disponibles. Le fait de remplir les conditions requises ne confère pas à l'agent un droit à l'obtention de la prestation. Elle n'est assurée d'aucune reconduction les années suivantes.

Cette allocation est fixée à **700 euros**. En cas de colocation, l'aide est versée au prorata du nombre de colocataires.

Demandeur

Nom et prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

N° de sécurité sociale : _____

N° de téléphone: _____

Courriel : _____

Adresse : _____

Situation familiale

Célibataire Marié/e Pacsé/e Divorcé/e Séparé/e Veuf/ve Union libre Instance de divorce

Situation professionnelle

Stagiaire Titulaire Contractuel(le) Auxiliaire Retraité(e)

Date d'entrée dans l'EN : _____ Corps : _____ Grade : _____

Établissement d'affectation: _____

Public Privé Supérieur

Personnes vivant au foyer

Nom et Prénoms	Date de naissance	Profession ou situation scolaire ou universitaire
Conjoint, concubin ou pacsé :		
Enfants :		
Autres (lien de parenté) :		

Situation financière

RESSOURCES MENSUELLES	MONTANTS BRUTS
Salaire brut du demandeur	
Salaire brut , chômage ou pension du conjoint, concubin ou pacsé	
Complément de libre choix d'activité de la Paje	
Salaire brut , chômage des enfants vivant au foyer	
Pension alimentaire ou allocation de soutien familial	
Salaire, chômage ou pension des autres personnes vivant au foyer	
Autres ressources : (à préciser : revenus fonciers, immobiliers, etc...)	
T O T A L	

Éventuellement, situation particulière à détailler : _____

Je, soussigné (e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et n'avoir pas d'autres ressources que celles indiquées.

Fait à, le (Signature)

BENEFICIAIRES

Les personnels de l'académie de Paris rémunérés sur des postes du budget de l'état, qui ont signé un contrat de location, peuvent sous certaines conditions bénéficier de cette prestation.

Les agents contractuels doivent être liés à l'Etat par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à 6 mois et être en fonction au moment de la signature du contrat de location.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Etre en position d'activité, relever de l'académie de Paris au moment de la signature du contrat de location
- Pour les personnels stagiaires et titulaires ou contractuels arrivant à Paris, avoir signé le bail **à compter du 1^{er} juillet** sous réserve d'une prise de poste effective **au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.**
- Etre retraité de l'Éducation nationale et avoir son domicile à Paris.
- **Avoir signé un contrat de location depuis moins de six mois.** Le logement doit être l'habitation principale du demandeur (une seule aide par année civile et par contrat locatif).

RESSOURCES A PRENDRE EN CONSIDERATION

Salaire brut du demandeur, celui de toutes les personnes vivant au foyer ainsi que tous les autres revenus (fonciers, immobiliers, indemnités journalières, chômage, pensions alimentaires, etc...)

Pour une personne seule, il n'est tenu compte que de la pension alimentaire supérieure à 80 € par enfant.

Les prestations familiales ne sont pas prises en compte à l'exception du complément de libre choix d'activité de la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant) et de l'allocation de soutien familial.

ENFANTS A CHARGE de moins de 21 ans vivant au foyer	RESSOURCES MENSUELLES BRUTES A NE PAS DEPASSER	
	Ménage	Personne seule
Sans enfant à charge	2 835 €	2 425 €
1 enfant	3 140 €	2 730 €
2 enfants	3 445 €	3 035 €
3 enfants	3 750 €	3 340 €
Par enfant en plus	+ 305 €	+ 305 €

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

(Tout dossier incomplet et/ou non signé sera retourné)

- ❖ La copie de la dernière fiche de paie, du relevé des indemnités journalières (en cas de maladie ou de chômage) ou du bulletin de pension pour le demandeur ainsi que l'ensemble des personnes vivant au foyer.
- ❖ La copie de l'arrêté d'affectation pour les personnels titulaires ou stagiaires
- ❖ Pour les agents contractuels, la copie du contrat de travail (contrat initial égal ou supérieur à 6 mois)
- ❖ La copie du livret de famille ou de l'acte de naissance des enfants
- ❖ La copie de la pièce d'identité pour les célibataires sans enfants
- ❖ Veuf ou veuve d'un agent de l'Education nationale : la copie de la pension de réversion ainsi que le dernier bulletin de salaire du/de la conjoint(e) décédé(e).
- ❖ Pour les personnels divorcés ou séparés, la copie du jugement précisant l'attribution de l'hébergement régulier à l'agent demandeur
- ❖ La copie du jugement de tutelle
- ❖ La copie du dernier avis d'imposition du demandeur et des personnes vivant au foyer
- ❖ Le relevé de la caisse d'allocations familiales
- ❖ **L'original et la copie du contrat de location (l'original sera restitué lors du dépôt du dossier)**
- ❖ Un relevé d'identité bancaire
- ❖ Une attestation de l'employeur précisant que le conjoint ou la conjointe ne perçoit aucune allocation similaire

Dossier à compléter et à **retourner de préférence par mail (colette.liwenge@ac-paris.fr)** au SAMS , accompagné des pièces justificatives ou à défaut par courrier à l'adresse suivante, **au plus tard dans les 6 mois qui suivent la date de signature du contrat de location :**

SAMS - ASIA - Rectorat de Paris - 12 boulevard d'Indochine - CS 40 049 - 75933 Paris Cedex 19